

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1239

présenté par  
le Gouvernement

### ARTICLE 33

#### ÉTAT B

**Mission « Transformation et fonction publiques »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	0	0
Fonds pour la transformation de l'action publique	0	0
Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines	0	1 663 529
Innovation et transformation numériques	6 000 000	0
Fonction publique	0	16 000 000
<b>TOTAUX</b>	<b>6 000 000</b>	<b>17 663 529</b>
<b>SOLDE</b>	<b>-11 663 529</b>	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	0	11 056 896
Fonds pour la transformation de l'action publique	0	0
Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines	0	1 663 529
Innovation et transformation numériques	6 000 000	0
Fonction publique	0	16 000 000
<b>TOTAUX</b>	6 000 000	28 720 425
<b>SOLDE</b>	-22 720 425	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Transformation et fonction publiques » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. Ce changement se décompose ainsi :

- une majoration de 10 000 000 € en autorisations d'engagement et de 10 000 000 € en crédits de paiement du programme « Fonds pour la transformation de l'action publique » ;

- une majoration de 6 000 000 € en autorisations d'engagement et de 6 000 000 € en crédits de paiement du programme « Innovation et transformation numériques » ;

- une minoration de 16 000 000 € en autorisations d'engagement et de 16 000 000 € en crédits de paiement du programme « Fonction publique » ;

2) Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, le présent amendement procède à une minoration de 22 720 425 € des autorisations d'engagement et de 22 720 425 € des crédits de paiement de la mission « Transformation et fonction publiques ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- minoration de 11 056 896 € des crédits de paiement du programme « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » ;

- minoration de 10 000 000 € des autorisations d'engagement et de 10 000 000 € des crédits de paiement du programme « Fonds pour la transformation de l'action publique » ;
- minoration de 1 663 529 € des autorisations d'engagement et de 1 663 529 € des crédits de paiement du programme « Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines » ;